

QUELQUES EXPLICATIONS CONCERNANT LA DEMANDE DE NUMERO DE SIRET

LE NUMERO SIRET

Pour vendre du miel, même un seul pot, il est nécessaire d'obtenir un numéro de SIRET. La demande se fait [auprès d'un guichet unique sur le site de l'Institut National de la Propriété Industrielle \(INPI\)](#).

Si vous détenez déjà un numéro SIRET, il suffit de rajouter l'activité apicole en passant par les démarches en ligne sur le site de l'INPI. L'apiculture est dans la classe « élevage d'autre animaux ».

Toutes les formalités d'entreprise (création, modification, cessation d'activité) doivent s'effectuer via le guichet de l'INPI.

Attention, lors de la création de l'entreprise via le guichet unique, au moment de choisir « *Quelle est la forme de l'entreprise que vous souhaitez créer ?* », lorsque vous indiquez que cette forme est « *entrepreneur individuel* », il est important de bien cocher « *non* » à la question « *L'entreprise bénéficie-t-elle du statut micro-entrepreneur ?* » afin que l'option « *entreprise agricole* » s'affiche.

LE REGIME MICRO-BA

Les revenus tirés de l'exercice de l'activité apicole sont des Bénéfices Agricoles sur le plan fiscal.

Depuis 2016 le micro Bénéfice Agricole a remplacé le forfait agricole.

Ce bénéfice (micro BA) est soumis à l'impôt sur le revenu et s'ajoute aux autres revenus imposables pour constituer le revenu global imposable.

Le régime du micro-BA s'applique aux apiculteurs dont la moyenne des recettes des trois années précédentes est inférieure ou égale à 91 900 € HT (pour les années 2023, 2024 et 2025).

Le régime du micro BA correspond tout à fait à l'activité d'un apiculteur familial.

Bénéfice imposable = Moyenne des recettes HT des 3 dernières années – Abattement de 87 %.

La moyenne des recettes HT des 3 dernières années doivent être inscrites sur la déclaration personnelle n° 2042 C PRO . L'abattement sera calculé par les services des impôts.

a) Les recettes

Les recettes liées à l'activité apicole, comme celles citées ci-dessous, peuvent être prises en compte pour le régime du micro BA et quel que soit le nombre de ruches :

- Ventes de miel produit par vos ruches
- Vente de cire ; de pollen, de propolis
- Vente d'essaims, de cellules royales, de reines ...
- Produits prélevés pour être donnés ou servant à un paiement en nature
- Prestation de pollinisation ou de location de ruche
- Aides perçues (M.A.E.C)
- Prestation d'animation pédagogiques

Le chiffre d'affaires lié à certaines activités est à exclure du micro BA comme Revente de miel, de produits dérivés, de matériel... Il s'agit alors de bénéfices commerciaux, BIC.

b) Le cahier de recettes

Tout apiculteur devant déclarer un micro BA, doit obligatoirement tenir un livre de recettes encaissées, ordonné de façon chronologique, contenant les mentions suivantes :

- Montant et origine des recettes (identité du client ou de la société mandataire)
- Mode de règlement (chèque, espèces ou autres)
- Références des pièces justificatives (numérotation des factures, notes).

Il est à conserver pendant 6 ans.

Du moment que les écritures ne sont pas modifiables une fois enregistrées, l'apiculteur peut :

- soit acheter des livres comptables papier (livre de recettes et registre des achats) dans le commerce,
- soit télécharger les modèles officiels,
- soit utiliser un logiciel comptable spécifique.

Le livre et registre peuvent être sous forme électronique.

L'entretien du livre des recettes nécessite de l'organisation : il est nécessaire de conserver toutes les factures et de reporter chacun des encaissements dans le livre.

En cas de contrôle fiscal, un livre de recettes ou un registre des achats non tenu ou incomplet peut entraîner des sanctions fiscales.

M.S A Quel statut social auprès de la Mutualité Sociale Agricole ?

De 1 à 49 ruches : l'apiculteur ne sera reconnu ni comme cotisant de solidarité, ni comme chef d'exploitation affilié au régime agricole. A ce titre, il ne versera aucune cotisation, que ce soit la cotisation de solidarité ou une cotisation sociale.

Mais attention il faut également être en dessous de 150 heures pour les activités de prolongement.

LA T.V.A.

Concernant la TVA, rien ne change de ce point de vue aux yeux de la loi : en dessous du seuil de 46 000€ de chiffre d'affaire, on peut faire le choix de ne pas être assujetti à la TVA.

AIDES POUR LA DEMANDE D'UN NUMERO DE SIRET :

1/ CREER UN COMPTE SUR INPI CONNECT EN SUIVANT CE LIEN

<https://procedures.inpi.fr/?/account/create>

2/ VOUS RECEVREZ UN MAIL QUE VOUS DEVREZ VALIDER dans les 4 heures

3/ PUIS CREER VOTRE ENTREPRISE

Nous vous conseillons d'imprimer les pages ci-dessous afin de suivre le déroulement de la procédure lors de votre saisie, vous gagnerez du temps.

Plus particulièrement, vous y trouverez de l'aide pour sélectionner les réponses à donner.

Il est important de bien lire jusqu'à la fin.

Bon courage.

La secrétaire du RHB.

1/ CREER VOTRE COMPTE



PORTAIL E-PROCÉDURES
VOS DÉMARCHES ET VOS TITRES EN LIGNE

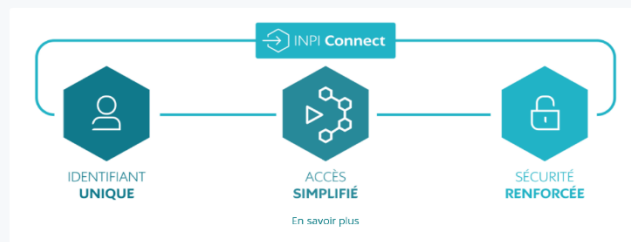


Puis-je vous accompagner ?

AIDE EN LIGNE

NOUS CONTACTER

Accueil > Créer un compte INPICONnect



* : Champs obligatoires

MES ACCÈS

Adresse courriel*

pascalecardat@orange.fr

Mot de passe*

Confirmation du mot de passe*

- ✗ Le mot de passe doit faire plus de 12 caractères
- ✓ Le mot de passe doit faire moins de 100 caractères
- ✗ Le mot de passe doit contenir au moins une majuscule
- ✗ Le mot de passe doit contenir au moins une minuscule
- ✗ Le mot de passe doit contenir au moins un chiffre
- ✗ Le mot de passe doit contenir au moins un caractère spécial de la liste suivante: @ \$ # ? * & = _ < > % .

MES INFORMATIONS INPI CONNECT

Civilité*

Nom*

Prénom*

☒ Monsieur ☐ Madame

N° Téléphone*

Aide à la saisie de l'adresse

Rechercher une adresse

Q

Libellé de l'adresse*

Complément d'adresse (optionnel)

Indication : bâtiment, immeuble, escalier, et numéro d'appartement

Ville*

Code postal*

Pays*

DONNÉES PERSONNELLES

APPLIQUER

Le portail des e-services est un service électronique proposé par l'Inpi, dans les conditions prévues par l'article L. 112-9 du Code des relations entre le public et l'administration, donnant accès aux démarches administratives relatives aux titres de propriété industrielle et relatives aux formalités d'entreprise.

Les données à caractère personnel collectées par l'Inpi lors de l'inscription sont nécessaires à l'accès aux services ainsi que le prévoit la [décision 2021-61](#) du directeur général de l'Inpi et les conditions générales d'utilisation du service.

Les données de création de l'espace personnel sont conservées sans limitation de durée en sorte de faciliter la gestion ultérieure des droits. La suppression d'un compte peut être demandée à l'INPI sous réserve de la clôture ou du transfert des démarches initiées par ce compte. L'utilisateur peut modifier ses données en ligne.

Les destinataires des informations sont les collaborateurs de l'Inpi.

Pour toute question relative à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter le [délégué à la protection des données personnelles de l'Inpi](#), en justifiant de votre identité.

Enregistrer

Annuler

L'INPI

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

ACCESSIBILITÉ : PARTIELLEMENT CONFORME

DONNÉES PERSONNELLES

CONTACTER L'INPI

PLAN DU SITE

© INPI 2025 - Portail e-procedures - Version 1.23.0

2/ VALIDER LE MAIL

[Accueil](#) > Créer un compte INPIConnect

CRÉATION DE COMPTE RÉUSSIE

Votre compte a été créé.

Un courriel de validation a été envoyé à l'adresse suivante : **rucherhautbugey@gmail.com**

Votre compte a bien été créé. Vous allez recevoir un courriel dans quelques instants avec un lien qui vous permettra de l'activer.

 **Attention, vous ne disposerez que de 4 heures pour valider ce compte. Au delà de ce délai, il sera supprimé.**

A bientôt.

3/ CREER VOTRE ENTREPRISE

COMMENCER UNE NOUVELLE E-PROCEDURE

Identifiant Client : **1464439542**

Bienvenue Monsieur DUPONT Pascale, sélectionnez la procédure que vous souhaitez réaliser.

ENTREPRISES

Créer, modifier ou cesser une entreprise 

Suivre l'avancement d'une formalité d'entreprise 

Déposer des comptes annuels 

Suivre l'avancement du dépôt de comptes annuels 

Déposer des actes 

MARQUES

Portail Marques 

BREVETS

Déposer, gérer, enregistrer son brevet 

Payer les annuités d'un brevet 

Former, intervenir dans une opposition 

Le Guichet unique pour les déclarations de création, de modification, de dépôt de documents et de cessation d'entreprise.

Déposer une formalité d'entreprise

[> Consulter les tarifs des formalités](#) 



Création d'entreprise

Créer une entreprise



Modification, cessation, dépôt d'actes, correction ou complétion

Rechercher une entreprise par SIREN *

 [En savoir plus sur la signature électronique](#)



Dépôt de comptes annuels

Rechercher une entreprise par SIREN *

 [En savoir plus sur la signature électronique](#)

Besoin d'assistance ?



Lancez le tutoriel vidéo sur la création d'entreprise.



Consultez le chatbot



Contactez Inpi Direct par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 18h :
+33 (0)1 56 65 89 98



Contactez INPI Direct par formulaire



Préparez votre démarche

Une formalité d'entreprise constitue un engagement légal et financier qui se prépare.

Préparez vos pièces justificatives

Le dossier de formalité comporte des pièces justificatives numérisées. Pour éviter les rejets, chaque pièce justificative doit se trouver dans un seul fichier et son nom doit être en rapport avec son contenu

- **Pièce d'identité** à jour
- **Justificatif de domicile**
- Éventuellement un **pouvoir**
- D'autres documents en fonction du type de création

Si vous êtes représentant ou mandataire :

- **procuration signée** de la personne pour le compte de laquelle le mandataire effectue la formalité

4. La décision finale vous est communiquée et les registres sont mis à jour

Dès la décision finale prononcée, le registre national des entreprises (RNE) et le répertoire national SIRENE sont mis à jour. Selon la forme de l'entreprise, le registre du commerce et des sociétés (RCS) l'est également et un extrait k-Bis vous sera adressé directement par les greffes de commerce ou judiciaire. Les administrations fiscales et sociales sont informées des changements apportés. Vous pouvez télécharger gratuitement et à tout moment un extrait RNE.

☐ Ne plus afficher cette page



Étape précédente

Continuer



Votre démarche étape par étape

1. Saisissez votre dossier en ligne

- Complétez les informations relatives à l'entreprise.
- Joignez les pièces justificatives nécessaires au traitement de votre dossier.
- Vérifiez la synthèse de votre formalité et signez-la électroniquement.
- Votre brouillon de formalité est sauvegardé à chaque étape jusqu'au dépôt final de votre dossier.

2. Payez la formalité

Des frais peuvent vous être demandés, ils vous seront précisés lors du paiement. Vous avez la possibilité de régler par carte bancaire ou par un compte client préalablement créé et alimenté. Cette dernière modalité est particulièrement adaptée aux déclarants et aux mandataires qui réalisent un nombre important de formalités.

3. Votre formalité peut alors être instruite

Votre formalité est transmise sans délai à l'INSEE, puis instruite par les services compétents. Vous pouvez suivre sur le guichet l'avancement du traitement dans la rubrique Suivi des formalités. Des notifications vous seront transmises à chaque changement de statut de votre formalité. Des demandes de régularisation peuvent vous être notifiées. Attention certains délais de réponse sont impératifs.

Création de l'entreprise ⓘ

Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires.

Veuillez remplir les informations suivantes pour la création de votre entreprise :

Quelle est la forme de l'entreprise que vous souhaitez créer ? * ⓘ

Entrepreneur individuel

Souhaitez-vous opter pour le statut micro entrepreneur ? * ⓘ

☐ Oui ☒ Non

Un micro-entrepreneur est un entrepreneur individuel dont l'activité relève, pour l'imposition de ses revenus, du régime micro-fiscal. Sur le plan social, le micro-entrepreneur relève du régime général des 1
Plus d'information sur [Créer en tant que micro-ent](#)

Extension d'une entreprise étrangère * ⓘ

☐ Oui ☒ Non

Entreprise agricole * ⓘ

☒ Oui ☐ Non

L'entrepreneur a-t-il déjà exercé une activité non salariée en France ? * ⓘ

☐ Oui ☐ Non

Ce champ est obligatoire.

A remplir suivant votre situation

Le déclarant doit répondre oui s'il a déjà exercé par le passé une activité non salariée et qui a été cessée depuis. Celui-ci garde alors le numéro SIREN qui lui avait été associé. Attention : si la formalité consiste à ajouter une activité à une entreprise individuelle toujours active, il convient de faire une formalité de modification.

Identité de l'entreprise

Entrepreneur

Entreprise

Contrat d'appui

Composition

Insaisissabilité

Établissements

Options fiscales

Pièces jointes

Observations et correspondance

Récapitulatif

Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires.

Nom du brouillon * ⓘ

Demande SIRET

Nature de la création

Forme de l'entreprise souhaitée ⓘ

Entrepreneur individuel

Entreprise agricole ⓘ

Oui

L'entrepreneur a-t-il déjà exercé une activité non salariée en France ? ⓘ

Non

A remplir suivant votre situation

Souhaitez-vous opter pour le statut micro entrepreneur ?

Non

Extension d'une entreprise étrangère ⓘ

Non

Entrepreneur

Prénom 1 *

DUPONT

Prénom 2

PASCALE

Prénom 3

Nom de naissance *

DUPONT

Genre *

Féminin

Titre ⓘ

Nom d'usage ⓘ

Pseudonyme ⓘ

Date de naissance *

31 / 01 / 2000



Pays de naissance *

FRANCE

Exemple : 31/01/2023

☐ Je n'ai pas de jour/mois de naissance ⓘ

Commune de naissance *

01000 Bourg-en-Bresse

Nationalité *

Française

Situation matrimoniale *

Célibataire

Bénéficiez-vous du statut d'ambulant ? ⓘ

☐ Oui ☒ Non

Adresse de l'entrepreneur

[Besoin d'assistance ? Lancer le tutoriel vidéo sur les adresses](#)



Sélectionner une adresse déjà saisie :

RUE de la Croix 01460 Béard-Géovreissiat FRANCE

Pays *

FRANCE

Adresse *

RUE de la Croix 01460 Béard-Géovreissiat

Complément de localisation

Contact de l'entrepreneur

Adresse email

rucherhautbugey@gmail.com

Téléphone *

 +33 06 12 34 56 78

Volet social de l'entrepreneur ⓘ

Ne pas tenir compte des choix sélectionnés mais répondre suivant votre situation

Situation vis-à-vis de la MSA *

Non immatriculé

Numéro de sécurité sociale ⓘ

2200245701191

15 caractères

Activité non salariée antérieure * ⓘ

☐ Oui ☒ Non

Organisme d'assurance maladie actuel *

Régime général

Exercice d'une activité simultanée * ⓘ

☐ Oui ☒ Non

Affiliation biologiste

☐ Oui ☒ Non

Affiliation pharmacien

☐ Oui ☒ Non

Jeune agriculteur *

Non

Non salarié ou bénéficiaire du RSA *

☐ Oui ☒ Non

Ayant droit couvert par l'assurance maladie

Déclarer des ayants droit couverts par l'assurance maladie 

☐ Oui ☒ Non

Adresse de l'entreprise

Le déclarant doit cocher "oui" si l'entreprise a recours à une entreprise domiciliaire afin de disposer d'une adresse postale.

L'entrepreneur souhaite-t-il fixer l'adresse de son entreprise à son domicile personnel ? *

☐ Oui ☐ Non

Recours à une société de domiciliation d'entreprises ? 

☐ Oui ☐ Non

Adresse de l'entreprise

L'entrepreneur souhaite-t-il fixer l'adresse de son entreprise à son domicile personnel ? *

☒ Oui ☐ Non

Recours à une société de domiciliation d'entreprises ? 

☐ Oui ☒ Non

Attention si vous répondez oui et fixez votre entreprise à votre domicile, vous devrez effectuer un transfert de votre entreprise en cas de déménagement de votre domicile personnel.

J'ai pris connaissance du caractère obligatoire de la publicité légale de l'adresse de l'entreprise (pour le registre national des entreprises, au titre des articles L. 123-50 et L. 123-52 du code de commerce, pour le registre du commerce et des sociétés, au titre de l'article L. 123-1 du code de commerce). À ce titre, lorsque vous indiquez que l'adresse de l'entreprise est fixée à votre domicile personnel, celle-ci sera rendue publique et sera diffusée, notamment à des fins de réutilisation, (conformément à l'article D. 411-1-3 du code de la propriété intellectuelle et aux articles R. 123-50 et suivants du code de commerce).



D'autres solutions de domiciliation sont envisageables, comme par exemple un centre d'affaires, une pépinière d'entreprises ou les locaux d'une autre entreprise. Pour ce faire, vous pouvez sélectionner «Non» à la question «L'entrepreneur souhaite-t-il fixer l'adresse de son entreprise à son domicile personnel ?», «Oui» à la question «Le déclarant a-t-il recours à une société de domiciliation ?» et indiquer le numéro SIREN de l'entreprise domiciliaire.*

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

1 / 9

ÉTAPE SUIVANTE 

Nom du brouillon

Demande SIRET

Déclaration

Cette section est dédiée au contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape), permettant de bénéficier d'un accompagnement (aide matérielle, financière...) en échange d'un engagement à suivre un programme de préparation à la création ou la reprise d'entreprise.

Un contrat d'appui a-t-il été conclu ? * 

☐ Oui ☐ Non

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

2 / 9

ÉTAPE SUIVANTE



Liste des personnes ayant le pouvoir d'engager l'établissement (personne différente de l'entrepreneur) et des indivisaires

Ajouter un représentant

Aucun pouvoir n'est défini

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

3 / 9

ÉTAPE SUIVANTE

Insaisissabilité

Votre résidence principale ne peut pas être saisie par vos créanciers professionnels, sauf volonté contraire de votre part exprimée par déclaration devant notaire : avez-vous effectué une telle déclaration ? *


☐ Oui ☒ Non

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

4 / 9

ÉTAPE SUIVANTE

Liste des insaisissabilités sur les résidences secondaires

Déclarer ou renoncer à l'insaisissabilité de ma résidence secondaire

Ajouté



ÉTAPE PRÉCÉDENTE

4 / 9

ÉTAPE SUIVANTE

Nom du brouillon * 

Demande SIRET

Description de l'établissement

Cet établissement est-il l'établissement principal ? *



☒ Oui ☐ Non

Nom commercial 

RUCHER DU HAUT BUGEY

Adresse de l'établissement

Besoin d'assistance ? [Lancer le tutoriel vidéo sur les adresses](#) 

Sélectionner une adresse déjà saisie :

RUE de la Croix 01460 Béard-Géovreissiat FRANCE 

Pays *

FRANCE 

Adresse *

RUE de la Croix 01460 Béard-Géovreissiat 

Complément de localisation

Effectif salarié

Présence de salariés dans l'établissement en France *

☐ Oui ☒ Non

Emploie son (ou ses) premier(s) salarié(s) *

☐ Oui ☒ Non

Nom du brouillon *

Demande SIRET

< Établissement - RUCHER DU HAUT BUGEY
RUE DE LA CROIX - 01460 BÉARD-GÉOVREISSIAT

Liste des activités de l'établissement*

Ajoutez l'une après l'autre les activités exercées à l'aide du bouton ci-dessous.

Ajouter une activité

Description de l'activité

[Besoin d'assistance ? Lancer le tutoriel vidéo sur les activités](#) 

Activité principale pour l'établissement *

☒ Oui ☐ Non

Date de début de l'activité *

25 / 10 / 2025



Exemple : 31/01/2023

Exercice de l'activité *

☒ Permanente ☐ Saisonnière

L'activité est-elle exercée de manière ambulante ? *

 ☐ Oui ☒ Non

Description de l'activité principale *

APICULTURE

Nombre de caractères restant : 14990

Si vous souhaitez de l'aide pour identifier la catégorisation de votre activité, vous pouvez faire appel au [chatbot](#).

Catégorisation 1 de l'activité *

Agriculture, sylviculture et pêche

Catégorisation 2 de l'activité *

Culture et élevage

Catégorisation 3 de l'activité *

Production animale

Catégorisation 4 de l'activité *

Autres animaux

Vous déclarez une activité de forme Agricole (actif).

La formalité nécessitera un traitement par la MSA (CGSS).

Si vous n'êtes pas d'accord avec cette forme d'activité, vous pouvez adapter la catégorisation de l'activité en question pour la faire correspondre au mieux avec la description détaillée de votre activité.

Le fait de donner, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une modification de sa situation ou de la radiation du registre national des entreprises d'une personne mentionnée aux 2° à 6° de l'article L. 123-36 est puni d'une amende de 4 500 euros et d'un emprisonnement de six mois.

Origine

Type d'origine *

Création

Création

Autre

Reprise totale/partielle d'expl. individuelle(s)

Poursuite de l'exploitation par le conjoint

Transfert de propriété

Reprise globale d'une exploitation

ÉTAPE SUIVANTE

Établissement - RUCHER DU HAUT BUGEY
RUE DE LA CROIX - 01460 BÉARD-GÉOVREISSIAT

Liste des activités de l'établissement* ⓘ

Ajoutez l'une après l'autre les activités exercées à l'aide du bouton ci-dessous.

Ajouter une activité

Rechercher une activité

Rechercher



Activités exercées actuellement par l'établissement

Activité non définie



Effacer

Autres animaux

APICULTURE

Activité principale



Effacer

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

5 / 9

ÉTAPE SUIVANTE

Nom du brouillon * ⓘ

Demande SIRET

Établissement - RUCHER DU HAUT BUGEY
RUE DE LA CROIX - 01460 BÉARD-GÉOVREISSIAT

Nom de domaine internet

Nom de domaine internet

Format du nom de domaine internet, exemple : inpi.fr

Vous pouvez trouver plus d'informations sur les options fiscales sur la page : [Aide à la définition des options fiscales](#)

Régime d'imposition des bénéfices *

Micro BA

**Régime d'imposition de la TVA ***

Activité hors champ ou exonérée de TVA

**Régime d'imposition de la TVA (activités accessoires de nature agricole)****Option pour le dépôt de déclarations trimestrielles, si TVA inférieure à 10000€/an ***

non

Exercice d'activités accessoires de nature agricole**Option particulière à la TVA**

- ☐ Pour la TVA en tant que bailleur de biens ruraux
- ☐ Pour le dépôt d'une déclaration de régularisation portant sur l'exercice comptable
- ☐ Pour le dépôt de déclarations trimestrielles sur la base des recettes réalisées
- ☐ Pour le dépôt de déclarations mensuelles sur la base des recettes réalisées

Assujettissement à la TVA en cas d'opérations imposables sur option *☐ Oui ☒ Non

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

6 / 9

VALIDER LES INFORMATIONS

Identité de l'entreprise**Sélectionner un type de pièce ***

Copie de la carte nationale d'identité

**Justificatif d'identité (recto/verso) ***

Nota bene : Veuillez vérifier que votre copie de la carte nationale d'identité est toujours en cours de validité. Ce document ne sera pas diffusé par le Registre National des Entreprises.

Faites glisser votre document

OU

Sélectionnez un fichier

Attestation sur l'honneur relative au statut choisi par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin du chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, qui exerce une activité professionnelle régulière dans l'exploitation ou l'entreprise agricole

Nota bene : Ce document ne sera pas diffusé par le Registre National des Entreprises.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

7 / 9

VALIDER LES PIÈCES JOINTES

Observations

Ajoutez votre commentaire ici.

- ☒ Je demande que les informations enregistrées dans le répertoire Sirène ne puissent pas être consultées ni utilisées par des tiers. ⓘ

Une partie des informations fait l'objet d'une publicité légale : ces données seront diffusées à des fins de réutilisation en données ouvertes. Ainsi vos nom, prénom, nom d'usage, mois et année de naissance, commune de résidence, tout comme les pièces annexes (statuts, PV d'assemblée générale...), seront mises à la disposition du public à des fins de réutilisation, par exemple par des sites internet d'information sur les entreprises.

Vous pouvez vous opposer à ce que ces informations fassent l'objet d'une utilisation à des fins de **prospection**, toutefois leur diffusion reste autorisée.

Votre choix n'a aucune incidence sur votre formalité en cours, et vous pourrez changer d'avis ultérieurement en vous rendant sur la notice de l'entreprise sur data.inpi.fr

Je consens à la mise à disposition de mes données personnelles à des fins de prospection *

☐ Oui ☒ Non

Type de destinataire *

- ☒ L'entreprise
☐ Mandataire ayant procuration
☐ Autre personne justifiant d'un intérêt

Sélectionner une adresse déjà saisie :

Pays *

FRANCE

Adresse *

RUE de la Croix 01460 Béard-Géovreissiat

Complément de localisation

Courriel

Téléphone

 +33 06 12 34 56 78

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

8 / 9

ÉTAPE SUIVANTE

Récapitulatif

A partir de l'activité que vous avez déclarée, le Guichet unique adressera pour validation votre formalité à l'organisme suivant :

- MSA Ain-Rhône

Vos informations en tant que déclarant

Nom

DUPONT

Prénom

Pascale

Adresse

652 rue de la Croix 01460 BEARD GEOVREISSIAT

Courriel

DUPONT DUPONT

25/10/2025 - Création d'une entreprise individuelle

Montant : 0,00 €

J00184658318

2 document(s) joint(s)

 Synthèse PDF

Entreprise

Dénomination

DUPONT DUPONT

Siren

En cours d'attribution

Forme Juridique

Entrepreneur individuel

Département de l'entreprise (siège social pour une personne morale)

01 - Ain

[REVENIR À MON BROUILLON](#)

[SUPPRIMER MA FORMALITÉ](#)

[SIGNER LA FORMALITÉ](#)

Nouvelle entreprise

Signature

Conformément aux dispositions de l'article R.123-5 du code de commerce, pour la transmission des dossiers de création d'entreprise, des déclarations prévues à l'article L. 526-7 ou des demandes d'autorisation, est autorisée, y compris pour les demandes d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, une signature électronique simple dans les conditions prévues par le règlement (UE) n°910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

25/10/2025



Document_de_Synthese_J00184658318_v1.pdf

258 Ko



Télécharger la synthèse

☒ Je confirme que les informations de la formalité sont exactes.

REVENIR À MON BROUILLON

Je donne
mon avis

Voxusagers.gouv.fr

SIGNER LA DEMANDE DE
CRÉATION

Quelques jours plus tard vous recevrez un mail et vous pourrez vous connecter pour suivre l'avancement de votre dossier :

Bonjour Monsieur DUPONT,

Votre formalité J00184658318 effectuée sur le Guichet unique a été mise à jour par l'INSEE.

Une nouvelle synthèse peut être consultée à partir de votre tableau de bord.

Pour y accéder, il convient de vous connecter à l'[espace e-procédures de l'INPI](#) et, dans la rubrique "Entreprises", de cliquer sur "Suivre l'avancement d'une formalité d'entreprise".

Cordialement,

INPI - Guichet unique

Puis vous recevrez un courrier de la MSA vous demandant de le remplir et le renvoyer.

Page 1 : Tél, mail, et mail du comptable si vous en avez 1

Page 2 : ci-dessous un exemple

Cotisations des N° Salariés

Votre intermédiaire
Dossier

DECLARATION D'ELEVAGES SPECIALISES

Nature de l'élevage	Code	Valeur	Unités	Date d'effet
PORCS				
Porcs à l'engraissement	E91		Nombre de places ou cages	
Truies - ateliers naisseurs	E81		Nombre de mères présentes	
Truies - ateliers naisseurs/engraisseurs	E82		Nombre de mères présentes	
VEAUX				
Ateliers engraissement - batteries	E53		Nombre de veaux produits par an	
LAPINS				
Lapins angora	E28		Nombre de lapins produits par an	
Lapins de chair	E30		Nombre de mères présentes	
VOLAILLES				
Cailles vendues vives	E20		Nombre de têtes produites par an	
Cailles vendues mortes	E21		Nombre de têtes produites par an	
Dindes standard	E18		Taille du poulailler en m2	
Dindes label ou fermières	E58		Taille du poulailler en m2	
Dindes de Noël	E17		Nombre de têtes produites par an	
Pigeons de chair vendus vifs	E24		Nombre de couples présents	
Poules pondeuses, sans à consommer à couver	E10		Taille du poulailler en m2	
Poulets de chair standard et poulettes démarrées	E12		Taille du poulailler en m2	
Poulets label ou fermier	E40		Taille du poulailler en m2	
PALMIPÈDES				
Canards standard	E16		Taille du poulailler en m2	
Canards label ou fermiers	E49		Taille du poulailler en m2	
Canards colverts	E50		Nombre de canes présentes	
Canards à foie gras	E33		Nombre de têtes produites par an	
Oies à foie gras	E32		Nombre de têtes produites par an	
GBIER				
Faisans	E75		Nombre de poules présentes	
Lièvres	E29		Nombre de couples présents	
Perdrix rouges	E45		Nombre de couples présents	
Perdrix grises	E46		Nombre de couples présents	
AUTRES				
Apiculture	E19	Ex : 10 ruches	Nombre de ruches	METTRE LA DATE DU DEBUT de votre ACTIVITE
Chiens	E97		Nombre de femelles reproductrices	
Chats	E95		Nombre de femelles reproductrices	
Activités équestres (dressage, entraînement)	E90		Nombre d'équidés présents	
Truite, salmoniculture en bassin	E25		Taille du bassin en m2	

- Complétez la valeur à retenir au niveau de chaque élevage dans les cases blanches et la date d'effet
- Indiquez une valeur à '0' ainsi que la date de date de cessation si un élevage n'est plus pratiqué

Les activités de prolongement (conditionnement, transformation, développement sur l'exploitation agricole et que vous dirigez pendant le temps consacré à ces activités) Ex : 80 heures / an

Mettez le nbre d'heures que vous estimez passer pour la mise en pot et la vente (ex : sur les marchés)
Attention : si plus de 150 h, vous serez redevable de la cotisation solidaire.

Je certifie sincères et véritables les informations portées sur cet imprimé. Fait le , à
Signature obligatoire

ATTENTION UNE ARNAQUE EXISTE : Si vous recevez un courrier du **REGISTRE DES SOCIETES EUROPEENNES** vous réclamant un montant à régler, surtout ne répondez pas, détruisez le !

Et enfin vous recevrez en fin de chaque année un cerfa 3520 K du service des impôts pour le remboursement forfaitaire de la TVA sur les ventes : uniquement à renvoyer si vos clients sont des entreprises soumises à la TVA, donc peu d'apiculteurs de loisirs sont concernés.